

COMMUNE DE BENY

COMPTE RENDU

de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 17 juillet 2002 à 20 h 00

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération(1)
15	15	14

L'an deux mille deux et le mercredi 17 juillet à 20 h 00, le conseil municipal de **BENY**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du 1er adjoint, **M. RODET Georges**

(1) Sauf indication différente, après accord du conseil.

Date de la convocation : **10 juillet 2002**

Date d'affichage : **10 juillet 2002**

Présents : Georges RODET - Geneviève GUILLOU - Yves FAVIER - Jean-François NALLET - Jean-Claude GONOD - Michèle DANANCIER - Ernest MARQUIS - Elie BERARD - Alexandre PROST - Françoise BILLOU - Georges LAURENT - Joël CORNATON-

Absents :

Excusés : Gilbert LAISSARD, Christophe HUMBERT, OVIQUE Isabelle

Pouvoir : Christophe HUMBERT donne pouvoir à Alexandre PROST
OVIQUE Isabelle donne pouvoir à Geneviève GUILLOU

Secrétaire : Jean-François NALLET

Le compte rendu de la réunion du 19 juin est approuvé.

CARTE COMMUNALE

Jean-François NALLET fait part :

- de l'envoi de la carte des exploitations agricoles à Madame DUFIEUX dans les délais prévus,
- de la prochaine réunion en date du 19 juillet qui abordera le volet agricole et l'environnement.

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Suite de la réunion du conseil municipal en date du 19 juin, et la commission environnement du 03 juillet 2002, Jean-François NALLET donne lecture du comparatif des deux dossiers reçus pour le zonage assainissement. Le cabinet Saunier Environnement a répondu à toutes les questions du cahier des charges par rapport au cabinet C3E

Après avoir entendu l'exposé du Maire adjoint, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

RETIENT le cabinet d'étude Saunier Environnement.

SOLLICITE l'Etat, le Conseil Général, l'agence de l'eau, le syndicat d'électricité afin qu'une subvention soit allouée à la commune pour couvrir en partie les frais matériels et d'études nécessaires à l'élaboration du zonage d'assainissement de la commune.

AUTORISE le Maire à signer tous documents concernant ce projet.

Il informe qu'il est nécessaire de verser une subvention de la Commune au budget assainissement pour la somme de 11000 euros afin de financer le zonage assainissement :

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

ACCEPTE de verser une subvention d'équilibre de 11000 euros au budget M49,

ACCEPTE le virements de crédits ci-après :

1°) Pour le budget M14

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

<u>Dépenses</u> : Diminution du compte 64168 (autres empl.d'insert°) pour la somme de	2 000,- Euros,
<u>Dépenses</u> : Diminution du compte 022 (dépenses imprévues) pour la somme de	9 000,- Euros,
<u>Dépenses</u> : Augmentation du compte 65738 (subvention) pour la somme de	11 000,- Euros.

2°) Pour le budget annexe M49

SECTION DE INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses</u> : Diminution du compte 23152 pour la somme de	4 000- Euros,
<u>Recettes</u> : Diminution du compte 005 pour la somme de	4 000,- Euros.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

<u>Dépenses</u> : Diminution du compte 006 pour la somme de	4 000- Euros,
<u>Dépenses</u> : Augmentation du compte 637 pour la somme de	4 000,- Euros.
<u>Recettes</u> : Augmentation du compte 7715 (subvention de la commune) pour la somme de	11 000- Euros,
<u>Dépenses</u> : Augmentation du compte 637 pour la somme de	11 000,- Euros.

AVANCEMENT DU CHANTIER ECOLE

Georges RODET informe de l'état d'avancement des travaux qui, à ce jour sont :

- en cours pour : réseau d'égoulement et électrique
- terminés : carrelage et crépis de façade.

Suite au mauvais temps, des gouttières importantes sont apparues sur la couverture tuille terre cuite des locaux accueil garderie, la sous toiture en isorel dur est imbibée d'eau, les tuiles de tailles différentes, sont garnies de mousse. En conséquence une plus value de 3280.11 euros T.T.C. pour la réfection est prévue afin de remplacer les tuiles.

Concernant la demande de climatisation pour les bungalows, le conseil a étudié les différentes solutions.

ENQUETE PUBLIQUE : IMPLANTATION POULAILLER VILLEMOTIER

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 mai 2002 décidant l'ouverture d'une enquête publique du 22 juin au 22 juillet, sur le territoire de VILLEMOTIER à propos de la demande présentée par Mr Bruno BASSET, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un élevage de 34216 animaux-équivalents volailles au lieu dit « Montfollet » et la réunion entre Maires des communes concernées à VILLEMOTIER le 8 juillet dernier,

Après étude et examen du dossier, le conseil municipal émet un avis défavorable à ce projet dans la présentation actuelle pour les motifs suivants : nuisances olfactives, document technique pour plan d'épandage sur carte de plus de 20 ans.

APPARTEMENT COMMUNAL : ECOLE

Georges RODET fait part de la lettre du 27 juin 2002 de **Melle ROBIN Alexandrine et Mr MICHON Thibaut** informant la commune qu'il quitteront le logement à la date du 30 septembre 2002.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE la dédite de Melle ROBIN Alexandrine et Mr MICHON Thibaut

DECIDE de porter le préavis à un mois au lieu de trois afin que la commune puisse installer le chauffage.

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à réaliser l'état des lieux

FIXE le tarif du nouveau loyer à 200 euros.

PERSONNEL COMMUNAL

Georges RODET informe que :

* Marie-Rose BURDEYRON a repris son travail en date du 26 juin.

* Les contrats de travail établis pour une durée de un an de Mesdames ROBIN Michelle en qualité d'ATSEM, et BOUVARD Martine en qualité d'employé d'animation garderie arrivent à échéance au 31 août 2002.

Le Conseil décide de les renouveler à compter du 1er septembre 2001 dans les mêmes conditions.

SYNDICAT SERVON SOLNAN

Georges RODET donne lecture de l'arrêté préfectoral en date du 28 juin concernant l'autorisation temporaire pour les prélèvements en eaux superficielles pour l'exercice d'une activité saisonnière (irrigation) de la campagne 2002 pour le bassin de la Reyssouze.

Jean-François NALLET nous informe du suivi du dossier vannage automatique. Une réunion a eu lieu le 03/07 avec les sociétés de pêche de Bénvy et de Coligny (les amis du Solnan) pour étudier un lieu d'implantation possible pour cet ouvrage. Une étude de faisabilité sera conduite par le service hydraulique de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

TARIF DROIT DE PLACE

Le Conseil Municipal fixe un droit de place pour les commerces ambulants à 100 euros (la journée), l'emplacement est fixé au parking Joly, et précise la gratuité pour la fête patronale.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Vente de parcelles de terrain PROST Alexandre :

Georges RODET informe du courrier de la préfecture en date du 1er juillet.

Après discussion, le conseil municipal décide de fixer la vente de ses parcelles à l'euro symbolique et ceci dans l'intérêt général de la commune.

Visite lagune :

Synthèse de la visite avec analyses en date du 23 mai 2002 : l'exploitation de la station est correcte, les affluents sont concentrés, pas de lentilles et bon état des berges des lagunes, effluents traités conformes aux normes de rejet et de bonne qualité, le fonctionnement général est correct et l'entretien des abords est satisfaisant.

Devis E.G.T.P. :

Un branchement en eaux usées est à réaliser au village pour les parcelles section B550 et 551 de Mr et Mme VUILLOT Franck pour un montant de 3193.32 euros. Les travaux sont prévus dans le courant du mois de septembre.

Limitation vitesse à « la charme » :

Un arrêté du Conseil Général en date du 28 juin 2002, concernant la circulation de tous les véhicules, fixe la limitation de vitesse à 70 km/h sur la RD N° 28 A à partir de « la Charme » jusqu'au panneau d'entrée du Bourg à l'entrée nord de l'agglomération.

Subvention exceptionnelle et virements de crédits :

Le conseil municipal vote une subvention exceptionnelle de 230 euros au profit du sou des écoles pour le financement du départ des enseignants et accepte le virements de crédits (diminution dépenses imprévues de fonctionnement et augmentation du compte subvention pour la somme de 230 euros).

Nomination professeur instituteurs école :

- * Mme BOUTON Véronique,
- * Melle CUVILLIER Stéphanie,
- * Mr BUCHALLET Ludovic,
- * Mr LEMOIGNE Luc.

Entreprise de surveillance :

Un arrêté préfectoral en date du 25 juin 2002 concerne l'agrément d'une entreprise de surveillance et gardiennage : can'ain services sise le Carroz à Bénvy en vue d'exercer les activités de surveillance, gardiennage, transport de fonds et télésurveillance.